

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 26 février 2018

n° 15

page 1/2

### EXTRAIT:

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS ( 23 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS ( 2 ) :

M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN  
Mme MOREAU donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES ( 0 )

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

**RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGÉ**

**OBJET : Participation au concours CréaVienne 2018**

*Le concours CréaVienne est un concours départemental à la création et à la reprise d'entreprises co-organisé par Le Centre d'Innovation des Entreprises (CEI) et le Regroupement des Acteurs pour le Développement Economique Châtellerauldais (RADEC). L'objectif du concours est de susciter, détecter, accompagner et récompenser des projets originaux, novateurs et porteurs d'avenir pour les territoires de la Vienne. En 2017, 89 dossiers ont été déposés auprès des organisateurs, 17 projets ont été sélectionnés pour être audités par un jury d'experts et 7 lauréats ont été primés par le concours.*

*La 11<sup>ème</sup> édition du concours aura lieu du 1er février au 31 mars 2018 pour les dépôts des dossiers et le 7 juin pour la remise des prix. Le concours primera en 2018, 7 nouveaux lauréats dans 7 catégories différentes (Projet, Création, Reprise, Valéo, Innovation, Innovation sociale et coup de coeur CEI et Pépinière René Monory) pour une dotation totale de 50 000 euros : en numéraire et en nature (coaching professionnel, e-marketing, impression de plaquettes, heures juridiques, formation comptable, adhésion aux associations d'entrepreneurs...). Pour l'édition 2018, le CEI et RADEC proposent une co-organisation à quatre avec Grand Poitiers et Grand Châtellerault. L'objectif principal est d'accroître la renom du concours en multipliant par deux le budget de fonctionnement et donc de communication.*

*Le coût total maximum, estimé à 24 067€ TTC. Les quatres organisateurs (CEI, RADEC, Grand Châtellerault et Grand Poitiers) contribuent chacun à hauteur de 5000 euros TTC. AG2R La Mondiale, la MACC, Enviro Développement participent également au budget en qualité de partenaires.*

BUDGET PREVISIONNEL CREAVIENNE 2018			
Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Communication (création + supports)	2000	CEI	5000
Web et réseaux sociaux	3423	RADEC	5000
Stagiaire <u>Ecole</u> de commerce	3664	GRAND CHATELLERAULT	5000
Affranchissement / fournitures	1200	GRAND POITIERS	5000
Frais de réception	13780	PARTENAIRES	3706
		Report <u>CreaVienne</u> 2017	361
<b>TOTAL</b>	<b>24067</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24067</b>

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 26 février 2018**

**n° 15**

**page 2/2**

*Ce budget servira à payer les prestataires (infographie, webmaster...) et à continuer en 2018 un véritable plan de communication avec une agence spécialisée (presse, action de teasing dans les villes, renforcement de la présence sur les réseaux sociaux...). Un comité de pilotage avec les quatre partenaires a été créé pour suivre l'organisation et les retombées de cet événement. Le CEI est chargé par le comité de pilotage de collecter les fonds.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** l'article I.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence actions de développement économique d'intérêt communautaire,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault de participer à cette manifestation d'animation économique,

**CONSIDERANT** l'intérêt d'une démarche collective entre Grand Châtellerault, et Grand Poitiers,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une participation de maximum de 5 000 € au CEI, au titre de sa participation à l'organisation du concours CréaVienne 2018, dans les modalités suivantes:
  - le versement immédiat de 80% de cette aide au profit du CEI,
  - le versement du reliquat de l'aide due ou le remboursement du trop perçu, au regard du montant définitif figurant au bilan financier, correspondant à 20,77% des frais prévisionnels d'organisation du concours plafonnés à 5 000€, pour un budget total estimé à 24 067€. Le bilan financier et les pièces justificatives de dépenses devront être communiquées par le CEI à l'issue de la manifestation, avant le 30 octobre 2018.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cet objet.

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 90.11

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 28/02/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER